

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
046-214602211-20210819-1908202104-DE  
Reçu le 19/08/2021  
Publié le 24/08/2021  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 19 Août 2021

Nombre de  
conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	12/08/21

Délibération n°  
CM19082021-04

OBJET

*Délibération :  
Admission d'une  
créance de 2017  
en non-valeur*

L'an deux mille vingt et un à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal à la Mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT.

**Etaient présents :** Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,  
**Etaient absents/excusés :** BAGNAUD Jean-Philippe (excusé), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille (absents), LACHERET Jean-Christophe (pouvoir à Mr FARGUES Alain), MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA Guillaume), TAURAND François (pouvoir à Mme LECORNE Jocelyne)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une créance de la part de Mr THOMMEGAY Jean Michel qui est décédé dont le montant de sa concession au cimetière n'a pas été réglé depuis 2017.

La Trésorerie de Figeac a transmis le 08 Juin 2021 l'arrêté de créance non recouvrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'admission en non-valeur de cette créance d'un montant de 100€,
- Précise que les crédits sont inscrits au compte 6541 au budget 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat d'un montant de 100 € au compte 6541,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 19 Août 2021.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 20/08/2021  
et publication ou  
notification  
du 20/08/2021*

Le Maire,  
Guy LACOUT.